



## **REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'administration du 25 février 2011, après avoir recueilli les recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération de son Président-Directeur Général, Thierry de la Tour d'Artaise.

- **Rémunération fixe 2011**

La rémunération fixe de Thierry de La Tour d'Artaise, qui était inchangée depuis 2007, est portée de 800 000 euros à 850 000 euros.

- **Rémunération variable**

La rémunération variable versée en 2011 au titre de 2010, s'élèvera à 1 248 000 euros.

Cette part variable est liée à l'atteinte d'objectifs quantitatifs pour 60% relatifs à la croissance du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle du Groupe et d'objectifs qualitatifs pour 40% relatifs à la performance individuelle de Thierry de La Tour d'Artaise. Ces objectifs ont été arrêtés par le Conseil d'administration en début d'exercice 2010.

L'ensemble des éléments de rémunération accordée au Président-Directeur Général est détaillé dans le document de référence du Groupe SEB.

Ecully le 10 mars 2011